

## MESURES DE PRECAUTION

1. **M**aintenir une vigilance accrue en période de sensibilité du bétail, tout particulièrement au moment des naissances et lorsque des soins et une surveillance sont nécessaires.

2. **N**e pas laisser le bétail moribond ou vulnérable sur le terrain sans protection. Enlevez les cadavres situés à proximité de bétails en difficulté ou auprès de vos bergeries.

3. **F**aire les bons choix dans le positionnement et la gestion des placettes d'équarissage naturel. Celles-ci doivent être conformes à la réglementation et autorisées.



4. **E**n l'absence de cadavre ou en présence d'un animal moribond ou vulnérable, éloigner en se dirigeant vers eux, les vautours posés à proximité des troupeaux. La présence d'un chien de berger peut s'avérer dissuasive.

## F.A.Q

Le Vautour fauve peut-il s'en prendre aux animaux vivants en bonne condition ?

**Non, par contre il semble avoir la capacité d'anticiper la mort du bétail moribond ou en grande difficulté, incapable de se mouvoir normalement.**

L'éleveur peut-il bénéficier d'une indemnisation en cas d'incident sur son troupeau ?

**Il n'existe pas de procédure d'indemnisation.**

Le Vautour fauve peut-il transmettre des maladies au bétail ?

**Non, car c'est un cul de sac épidémiologique du fait de l'acidité de son pH gastrique. Même si le vautour fauve peut fréquenter les abreuvoirs du bétail, il n'a été le vecteur d'aucune maladie.**



Pour plus d'informations sur le Vautour fauve :

### OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

#### DELEGATION INTERREGIONALE ALPES-MEDITERRANEE-CORSE

Cellule technique Rhône-Alpes :  
5 allée de Bethleem - 38610 GIERES  
Tél : 04.76.59.13.29

Cellule technique PACA :  
6 avenue du Dr Pramayon - 13690 GRAVESON  
Tél : 04.32.60.60.10

Pour signaler une mortalité ou si vous pensez avoir été témoin d'un incident sur votre troupeau :

### LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE VOTRE DEPARTEMENT

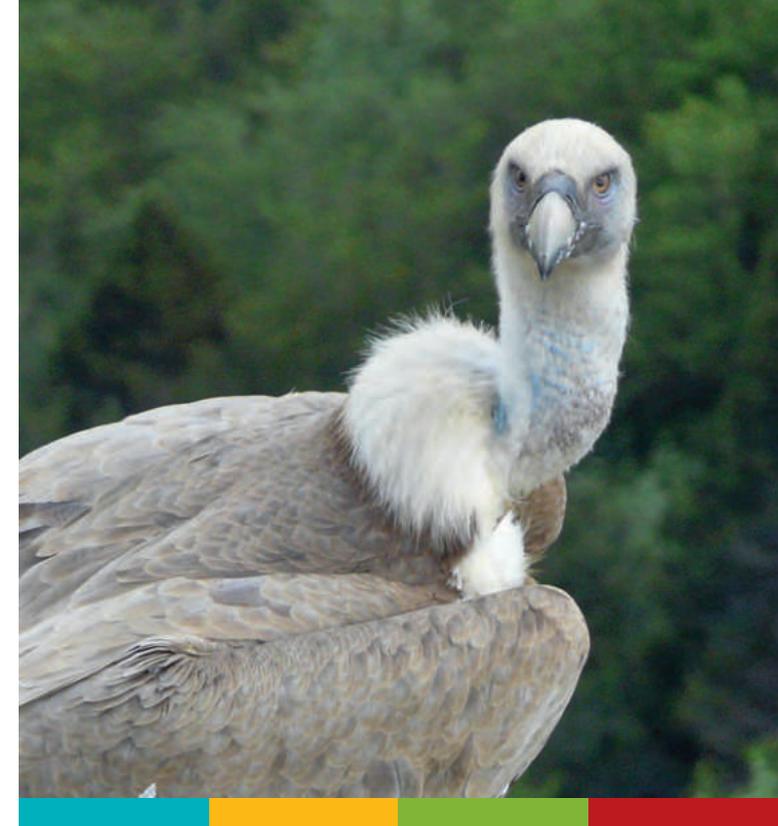
Pour toutes autres demandes :

### DIRECTIONS REGIONALES DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

**DREAL Rhône-Alpes**  
5 place Jules Ferry - 69006 LYON  
Tél : 04.26.28.60.00

**DREAL PACA**  
16, rue Zattara - CS 70248 - 13331 - MARSEILLE cedex 3  
Tél : 04.91.28.40.40

www.oncfs.gouv.fr



## COHABITATION Vautour fauve et Elevage DANS LE MASSIF ALPIN



## LE VAUTOUR FAUVE

Le Vautour fauve (*Gyps fulvus*) est un charognard. Il contribue à l'élimination des cadavres dans la nature, aux côtés d'autres grands rapaces (Gypaète barbu, Vautour moine, Vautour percnoptère, ...). La place qui lui est dévolue a contribué de tout temps à en faire un partenaire des éleveurs de bétail dans une relation jugée « gagnant / gagnant » pour l'équarrissage.



Facilement reconnaissable à sa silhouette, c'est un grand vautour aux ailes longues (240-270 cm), avec des contrastes de couleur (larges zones de couleur claire) et une queue courte arrondie. Le Vautour moine apparaît plus foncé en vol et le Gypaète barbu a une queue en losange très large.



Vautour fauve

Gypaète barbu  
aussi appelé  
"casseur d'os"

Vautour moine  
dit "déchireur", il  
consomme la peau,  
les cartilages ...

Vautour  
percnoptère  
ou "picoreur", il se  
nourrit des restes  
laissés par les  
autres vautours

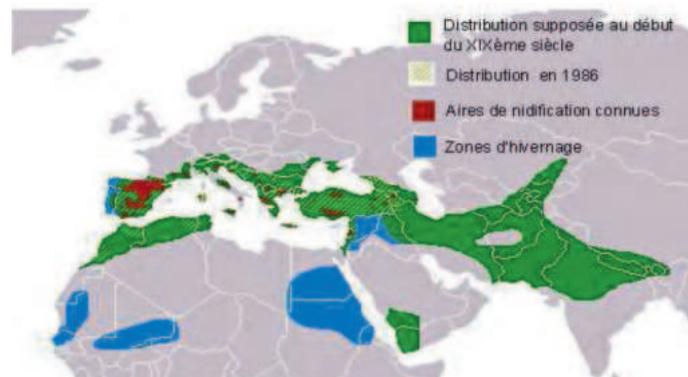
Charognard grégaire, le Vautour fauve recherche des cadavres en de longs vols planés et en association avec ses congénères. Il peut voler jusqu'à 120 km/h lors de déplacements importants mais se déplace en moyenne à 22km/h. Sa vision est très développée. Il consomme 1/10 de son poids en une fois et est capable de jeuner 2-3 semaines après une forte prise de nourriture.

Protégé par la loi, il est aujourd'hui en bon état de conservation (Liste rouge nationale : risque faible de disparition). Certaines menaces doivent toutefois encore être maîtrisées, comme le poison, les collisions (éoliennes, lignes électriques ...), les électrocutions et autres destructions directes.

## LA REPARTITION ALPINE

N'ayant jamais disparu des Pyrénées, le Vautour fauve est de retour depuis 1972 dans les Alpes du Sud (Alpes de Haute-Provence) et depuis 2005 dans les Alpes du Nord (Ecrins). Cette espèce a également bénéficié de stratégies de restauration dans les Baronnies (1996), le Verdon et le Vercors (1999).

La population alpine a été estimée à environ 1500 oiseaux dont 252 couples reproducteurs, lors du dernier comptage annuel d'été (2012). La moitié des oiseaux était sur les colonies reproductrices fréquentées toute l'année (Baronnies, Verdon, Vercors) et l'autre moitié sur des zones d'estive (Mercantour, Ecrins, Savoie, Haute-Savoie, Diois). Une part des oiseaux estivants vient de l'étranger en transhumance saisonnière, notamment d'Espagne, des Grands Causses, des Pyrénées, de Croatie ou d'Italie.



Carte de répartition mondiale (source : divers auteurs in LPO 2012)



Vautour fauve adulte  
(collerette blanche  
dense)



Vautour fauve jeune  
(collerette lâche  
sombre)

## QUELLES INTERACTIONS ?



Dans les Pyrénées, l'intervention ante-mortem du Vautour fauve sur du bétail domestique en difficulté et incapable de se mouvoir (vêlage, blessures, maladies...) a été reconnue par les scientifiques dès la fin des années 2000.

Phénomène très marginal, il n'en est pas moins traumatisant pour l'éleveur. Le vautour n'est pas doté de serres, il ne peut pas s'en prendre au bétail en pleine possession de ses moyens. Toutefois, sa taille, son allant et sa rapidité d'intervention créent parfois la confusion.



## QUELLE COHABITATION ?

**Les populations de Vautour fauve et l'élevage extensif cohabitent depuis des millénaires.**

En dehors des zones de montagne où les cadavres peuvent être abandonnés sur place, la stratégie à privilégier est la mise en oeuvre de placettes d'équarrissage naturel autogérées par les éleveurs eux-mêmes. Celles-ci doivent être approvisionnées par du bétail mort issu du seul élevage extensif.

Parallèlement, certaines précautions peuvent être prises par les éleveurs. Selon ces modalités, l'équarrissage naturel réalisé par les vautours contribuera au bon état sanitaire des troupeaux.